

TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE DES BATONNES - SALLE DES FETES

Espace loué	FORMULE ④	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FCT EN CAS DE GRATUITE	PARTICULIERS DAGNARDS (€)	PARTICULIERS NON-DAGNARDS (€)	ENTREPRISES DAGNARDS (€)	ENTREPRISES EXTERIEURES A LA COMMUNE (€)	ASSOCIATIONS DAGNARDS OU RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE (€) ① ②	ASSOCIATIONS INTERCO / COLLECTIVITES TERRITORIALES (€) ① ②	ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE (€) ②
Hall* seul	JOURNEE	30	130	250	215	430	75	110	210
Hall* + office		60	225	300	370	650	105	150	330
Hall* + office + grande salle		120	480	550	530	1400	165	220	450
Hall* seul	WE ET JOURS FERIES	30	220	430	350	500	125	250	350
Hall* + office		60	375	650	550	700	175	350	550
Hall* + office + grande salle		120	800	1400	1000	1450	275	650	750
Option vaisselle			100	100	100	250	100	100	100

* : vaisselle du bar incluse (verres à eau et flûtes)

① : gratuité de la première manifestation - participation aux frais de fonctionnement : pour une demi-journée : 30 € / pour une journée complète 60 € / pour un WE complet : 120 €

② : manifestation en lien direct avec l'organisme et présentant un intérêt local ou communal avéré - en dehors de ce champ, le tarif "particuliers" sera appliqué.

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

L'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques érige le principe suivant :

« Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ».

Les dérogations à ce principe permettant la gratuité de cette occupation ou utilisation sont les suivantes (7 dérogations) :

Dérogation n°6 : lorsque l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public est délivrée à une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général.

③ : gratuité de la première manifestation pour les associations à statut intercommunal ou qui font l'objet d'une contractualisation avec la 3CM via une convention d'objectifs et de moyens

Participation aux frais de fonctionnement : pour une demi-journée : 30 € / pour une journée complète 60 € / pour un WE complet : 120 €

④ La location de la salle sur plusieurs jours (formations, colloques, salons) fera l'objet d'un tarif négocié.

Pour les manifestations à caractère politique hors période pré-électorale et électorale, le tarif "Entreprises non dagnardes" sera appliqué.

La délibération n°4481 définit les conditions de mise à disposition des salles en période pré-électorale et électorale.

DEDOMMAGEMENTS	
Dégradations	sur devis
Mégots à l'extérieur	150 €
Nettoyage	200 €
Tri sélectif non réalisé	100 €